

Convocation des Elus
le : 29 avril 2019
Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le:

10 JUL. 2019

ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES / HAUTS-DE-SEINE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 juin 2019

**APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 (BUDGET PRINCIPAL)
DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL
YVELINES/HAUTS-DE-SEINE**

L'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements et de leurs établissements publics,

Vu la délibération du Conseil départemental des Hauts-de-Seine en date du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil départemental des Yvelines du 5 février 2016 relative à l'approbation des statuts de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence Archéologique préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 15 avril 2016 relative au transfert de la compétence Archéologique préventive à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et du transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 relative à la déclaration d'intérêt interdépartemental des opérations d'entretien et d'exploitation du réseau routier départemental et du transfert de leur gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Yvelines en date du 14 octobre 2016 de la mission adoption et du transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine en date du 14 octobre 2016 de la mission adoption et du transfert de sa gestion à l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu la délibération du Conseil d'Administration en date du 6 février 2019 adoptant le budget primitif 2019,

Vu l'approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018 votée lors de la séance de ce jour,

Vu l'affectation des résultats de l'exercice 2018 au budget principal 2019 votée lors de la séance de ce jour,

Vu les statuts de l'Etablissement Public Interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine,

Vu le rapport de M. le Président de l'Etablissement Public Interdépartemental,

Sa commission des finances entendue,

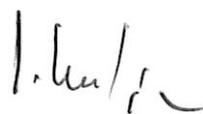
APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Est approuvé le budget principal supplémentaire pour l'exercice 2019 de l'Etablissement public interdépartemental Yvelines/Hauts-de-Seine, voté par nature au niveau du chapitre, arrêté en dépenses et en recettes aux chiffres ci-après :

	Investissement	Fonctionnement
Dépenses :	14 660 000 €	610 830,10€
Recettes :	14 660 000 €	610 830,10€

La présente décision ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.

Le Président de l'Etablissement public interdépartemental
Yvelines/Hauts-de-Seine



Patrick DEVEDJIAN
Président du Conseil départemental
des Hauts-de-Seine

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 26 juin 2019

APPROBATION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2019 (BUDGET PRINCIPAL) DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC INTERDEPARTEMENTAL YVELINES/HAUTS-DE-SEINE

Délibération ADOPTEE A L'UNANIMITE

Président de la séance : Patrick DEVEDJIAN Secrétaire : Nicolas DAINVILLE

VOTENT POUR (78): Jean-Noël Amadei, Catherine Arenou, Marie-Hélène Aubert, Pierre-Christophe Baguet, Anne-Christine Bataille, Jeanne Bécart, Pierre Bédier, Camille Bedin, Philippe Benassaya, Eric Berdoati, Jean-Didier Berger, Véronique Bergerol, Sonia Brau, Philippe Brillault, Hélène Brioix-Feuchet, Nicole Bristol, Laurent Brosse, Anne Capiaux, Xavier Caris, Isabelle Caullery, Claire Chagnaud-Forain, Frédérique Collet, Bertrand Coquard, Arnaud de Courson, Daniel Courtès, Nicolas Dainville, Isabelle Debré, Rita Demblon-Pollet, Clarisse Demont, Patrick Devedjian, Cécile Dumoulin, Christian Dupuy, Sylvie D'Esteve, Josiane Fischer, Pierre Fond, Alexandra Fourcade, Ghislain Fournier, Vincent Franchi, Janick Géhin, Armelle Gendarme, Marie-Laure Godin, Marcelle Gorguès, Nicole Gouéta, Marie-Célie Guillaume, Elisabeth Guyard, Josette Jean, Alexandre Joly, Didier Jouy, Joséphine Kollmannsberger, Olivier de La Faire, Grégoire de La Roncière, Denis Larghero, Olivier Larmurier, Michel Laugier, Alice Le Moal, Nathalie Léandri, Olivier Lebrun, Marie-Pierre Limoge, André Mancipoz, Guy Muller, Rémi Muzeau, Karl Olive, Sébastien Perrotel, Nathalie Pitrou, Jean-François Raynal, Yves Révillon, Laurent Richard, Alexandra Rosetti, Yann Scotte, Georges Siffredi, Elodie Sornay, Paul Subrini, Aurélie Taquillain, Armelle Tilly, Laurence Trochu, Laurent Vastel, Pauline Winocour-Lefevre, Cécile Zammit-Popescu.

ABSENTS EXCUSES (10) : Marie-Hélène Amiable, Elsa Faucillon, Laureen Genthon, Patrick Jarry, Gabriel Massou, Yves Ménel, Pierre Ouzoulias, Catherine Picard, Joaquim Timoteo, Yves Vandewalle.

PROCURATIONS (31) : Pierre-Christophe Baguet à Marie-Laure Godin, Anne-Christine Bataille à Jeanne Bécart, Camille Bedin à Christian Dupuy, Laurent Brosse à Cécile Zammit-Popescu, Anne Capiaux à Claire Chagnaud-Forain, Frédérique Collet à Josiane Fischer, Bertrand Coquard à Jean-Noël Amadei, Arnaud de Courson à Rita Demblon-Pollet, Daniel Courtès à André Mancipoz, Sylvie d'Estève à Hélène Brioix-Feuchet, Cécile Dumoulin à Guy Muller, Pierre Fond à Marie-Hélène Aubert, Alexandra Fourcade à Olivier Larmurier, Janick Géhin à Sonia Brau, Nicole Goueta à Isabelle Caullery, Elisabeth Guyard à Philippe Benassaya, Alexandre Joly à Yann Scotte, Didier Jouy à Josette Jean, Joséphine Kollmannsberger à Catherine Arenou, Grégoire de La Roncière à Paul Subrini, Denis Larghero à Marie-Pierre Limoge, Michel Laugier à Olivier Lebrun, Alice Le Moal à Laurent Vastel, Rémi Muzeau à Eric Berdoati, Karl Olive à Ghislain Fournier, Sébastien Perrotel à Véronique Bergerol, Nathalie Pitrou à Armelle Gendarme, Laurent Richard à Jean-François Raynal, Georges Siffredi à Nathalie Léandri, Elodie Sornay à Clarisse Demont, Pauline Winocour Lefèvre à Marie-Célie Guillaume.